

REGLEMENT INTERIEUR

REGLEMENT INTERIEUR

En application de l'arrêté du 9 février 1998 relatif aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activités physiques et sportives qui dispensent un enseignement de la voile et de la loi du 6 juillet 2000, veuillez trouver ci-dessous le règlement intérieur.

Cette version est la dernière et date du 18 Juin 2023.

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION- INDIVIDUELS

Inscription, formalités, déclaration :

- Les stages sont ouverts à toutes personnes de plus de 5 ans.
- Les inscriptions se font sur notre site internet : camarguenautiqueclub.com, à l'accueil ou au point location.
- Bulletin d'inscription à remplir **correctement** et à signer avant le début du stage par le stagiaire majeur ou par le représentant légal du stagiaire mineur qui :
- Déclare avoir pris connaissance des règles qui régissent le stage.
- Atteste avoir reçu une information, précisant le montant des garanties d'assurance, associées à la licence de la Fédération Française de Voile et avoir été informé(e) des possibilités de souscription de garanties complémentaires affichées dans l'école de voile pour des capitaux invalidités et décès plus élevés.
- Déclare accepter le RGPD. Le club s'engage à ne pas transmettre à des tiers les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription au stage. Conformément à sa politique de protection des données, la FFVoile s'engage à traiter les informations personnelles de ses licenciés uniquement à son activité. Le stagiaire peut à tout moment accéder aux données collectées en envoyant un message à l'adresse suivante : dpo@ffvoile.fr
- Autorise les autorités compétentes à prendre toutes décisions en cas de besoin d'une intervention médicale ou chirurgicale.
- Autorise la personne précitée sur la fiche d'inscription, à participer aux activités de l'école de voile et aux autres activités nautiques au sein du Camargue Nautique Club.

- Pour les mineurs de -18 ans, **obligation** de fournir **une attestation des représentants légaux** pour pratiquer les activités
- Pour les mineurs de 7 ans et plus, **obligation** de fournir une **attestation de savoir nager 25m et de s'immerger** pour pratiquer les activités
- Pour les majeurs obligation de fournir un certificat médical de moins d'un an avec la mention de non contre-indication à la pratique de l'activité voile. **Signaler tout problème de santé** au moniteur responsable du groupe ou au chef de base.
- Pour les mineurs obligation de fournir une attestation de réponse au questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport complétée par son représentant légal ou un certificat médicale en cas de contre indication à la pratique de la voile détectée en remplissant cette attestation.
- L'accès à l'Ecole de Voile se fait sur **réservation** accompagnée du montant total de la prestation.

Capacités requises :

Il est de la responsabilité de l'École de Voile d'informer chaque pratiquant potentiel des risques qu'il encourt. **La pratique de la voile est contre indiquée dans les cas suivants** (en particulier seul(e) sur un bateau). Toute maladie pouvant provoquer une perte de connaissance comme par exemple :

- **Troubles du rythme cardiaque**
- **Epilepsie mal contrôlée**
- **Asthme**
- **Affections psychiatriques**
- **Hypersensibilité à l'eau froide**
- **Troubles de l'équilibre**
- **Hernie discale**

Annulation :

Il ne sera consenti **aucun remboursement** des sommes versées en cas **de désistement ou d'abandon** du stage de la part de l'élève, ces dernières resteront acquises. Si, suite à un **cas de force majeure**, le stage ne pouvait avoir lieu, les sommes versées seront remboursées sans ouvrir droit à une indemnité.

Vol, bris ou perte de matériel personnel :

Le Camargue Nautique Club décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, lunettes, lentilles, appareil photo, jeux électroniques ...) durant le stage.

Informatique :

En application de la loi informatique et liberté, vous pouvez accéder à toutes les informations vous concernant et demander les rectifications opportunes en cas de nécessité. Sauf avis contraire de votre part, Le Camargue Nautique Club se réserve la possibilité de les utiliser pour vous faire parvenir diverses documentations.

Photos et vidéos :

Les photos produites et utilisées par le Camargue Nautique Club à l'occasion du stage sont non contractuelles. Sauf avis contraire de votre part, les photos ou vidéos prises à l'occasion de votre stage de voile pourront être utilisées ultérieurement (catalogue, site web, ...) sans qu'aucune rétribution ni compensation ne puissent être réclamées au Camargue Nautique Club.

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION - COLLECTIVITÉS

Le règlement intérieur de l'École de Voile s'applique au **même titre** pour les collectivités que pour les pratiquants individuels. Les collectivités doivent fournir un acompte de 30% du montant total de la prestation pour bloquer la réservation et les autres 70% le jour J.

2. ASSURANCES

- Le Camargue Nautique Club est assuré pour **les dommages** engageant **sa responsabilité civile, celles de ses préposés et des enseignants.**
- La responsabilité du Camargue Nautique Club ne pourra être recherchée en cas d'**accident** résultant de **l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des embarcations.**
- La responsabilité de l'Ecole de Voile n'est engagée que pour les vols avec effraction durant les heures d'ouverture. Sa responsabilité ne saurait excéder le montant du stage souscrit.
- Les limites de garantie sont celles citées sur votre contrat d'assurance, **la licence ou passeport FFV** que nous contractons dès votre inscription.

ATTENTION

La **licence FFVoile** vous sera délivrée automatiquement par e-mail à partir du mois de Janvier de chaque année en cours. Vous devez vous rendre sur votre espace personnel FFVoile et l'imprimer vous-même.

3. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Stage Vacances :

De 3 à 5 séances de voile d'une demi-journée par semaine en matinée ou en après-midi, encadrées par un moniteur, est assurée sur le support de votre choix.

Il n'est pas possible d'intervertir les séances ou de rattraper les séances ratées.

Location :

Un service location est proposé par le Camargue Nautique Club. Le club se réserve le droit de fermer ce service pour un meilleur fonctionnement du club ou en fonction des conditions météorologiques.

- Fiche de location à remplir **correctement** et à signer avant la location par le(s) client (s) majeur(s) ou par le représentant légal du client mineur,
- Les zones de navigation peuvent varier selon les conditions météorologiques et peuvent être restreintes,
- Les heures d'ouverture de la location sont de 9h00 à 20h00,
- Les moniteurs informent les clients des difficultés et des dangers qu'ils peuvent rencontrer sur leur parcours ou sur la zone d'activité,
- Les moniteurs délivrent au client une information claire et précise sur les capacités requises pour pratiquer l'activité,
- Pour la rame (kayak-paddle), l'âge minimum est de 5 ans avec un accompagnateur majeur et dans une zone restreinte à vue du club,
- Pour le pédalo l'âge minimum est de 3 ans avec un accompagnateur majeur et dans une zone restreinte à vue du club,
- Pour la voile, l'âge minimum est de 8 ans avec un accompagnateur majeur autonome et dans une zone restreinte à vue du club,
- Pour la location de la voile, certifier avoir le niveau 3 FFVoile
- S'il doit y avoir intervention de la part du dispositif sécurité, celle-ci sera facturée, sauf casse-matériel usure normale,
- Le client doit respecter les consignes de sécurité énumérées ci-dessus.

Cours particuliers :

Les cours particuliers sont une activité supplémentaire du club, elle est assujettie aux mêmes règles que les autres activités à l'exception de :

- Un questionnaire médical remplace le certificat médical obligatoire.
- Une auto-certification des capacités de natation pour les participants adultes remplace l'attestation de natation.

Equipement :

Individuel

- Le port du gilet de sauvetage est obligatoire durant l'activité, quelles que soient les conditions météo, quelle que soit l'embarcation.
- Le port du casque est obligatoire pour les supports équipés d'un foil. Le port d'une combinaison intégrale est fortement conseillée pour les supports à foil.
- Le port de lentilles de contact doit être signalé au Chef de Base ou au moniteur. Toute paire de lunettes doit être attachée par un cordon.
- Les chaussures fermées (chaussures d'eau, vieilles baskets...) sont obligatoires au sein du club et pour pratiquer l'activité.

Conseillé :

Combinaison néoprène intégrale ou de type shorty pour l'été, habits chauds, coupe vent, tenue de rechange, serviette de toilette, maillot de bain, casquette...

4. CONSIGNES

Consignes stagiaires :

- Les stagiaires doivent se conformer strictement aux règles de sécurité, au règlement intérieur et aux zones de navigation affichées dans les locaux de l'école de voile,
- Les stagiaires doivent se présenter à l'heure,
- Chaque stagiaire est responsable de son embarcation. Le matériel ainsi que le gilet de sauvetage doivent être rangés et rincés à l'eau douce en fin de séance,
- Les élèves, adultes ou enfants, sont sous la responsabilité du moniteur durant toute la durée de la séance, tout départ prématuré doit avoir l'autorisation du moniteur.

Consignes de sécurité :

- Remplir le cahier d'émargement avant chaque sortie et au retour à terre,
- Prendre les informations météo avant chaque sortie et informer les stagiaires des conditions,
- Le port de la brassière est obligatoire pour toutes les activités nautiques pratiquées dans le cadre du fonctionnement de la base.
- Les déplacements dans le club se font dans le calme et sans courir.
- Attention aux véhicules sur le parking
- Respecter les zones de navigation qui sont affichées sur le tableau officiel et qui peuvent varier selon les conditions météorologiques,
- A tout moment, il est possible d'attacher les bateaux aux bouées du chenal, des 300 mètres ou de la réserve du parc Marin pour réduire le nombre d'embarcations,
- Si un moniteur décide de regrouper sur l'eau son groupe ou d'un retour anticipé de son groupe (ex : casse de matériel ou mauvaises conditions météo), il en informe le chef de base ou son délégué qui le cas échéant prend toutes les dispositions nécessaires pour un retour à terre,
- Les moniteurs peuvent regrouper les activités pour augmenter la surveillance et le nombre de bateau sécurité,
- Pieds nus interdits,

- Ne jamais lâcher son embarcation et ne jamais rentrer à la nage,
- Respecter les consignes des moniteurs,
- L'accès à l'atelier et aux bureaux est réservé au personnel de l'école de voile.

Utilisation du matériel :

- Le matériel doit être rincé et remis à l'emplacement qui lui est réservé si les moniteurs le demande,
- Le rangement du matériel doit toujours être supervisé par un encadrant,
- L'accès dans l'atelier est réservé au personnel de l'école de voile,
- Un check complet doit être fait par le moniteur responsable de l'activité au départ et au retour. En cas d'incident technique le moniteur devra dûment remplir une fiche d'entretien et la transmettre au RTQ
- Le matériel loué est contrôlé par le responsable de la location avec le locataire au départ et au retour
- Pour les supports équipés d'un leach (paddle, wing), ce dernier doit resté accroché au pratiquant tout au long de la navigation

5. ZONES DE NAVIGATIONS

Accès à la cale de mise à l'eau

Une cale à bateau est accessible au port Gardian, elle permet de mettre les bateaux sécurité à l'eau.

- **Zones d'évolution :**

Les zones de navigation sont affichées sur le tableau officiel et dans les annexes 1, 2 et 3 et peuvent varier selon les conditions météorologiques et le niveau des pratiquants.

Par fort vent de Mistral (vent soufflant de la Terre vers la mer), il est possible que la navigation se fasse dans la zone des 300 mètres

- **Zone de navigation en location kayak, paddle et pédalo :**

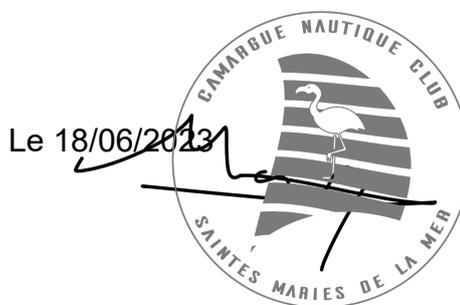
Cette zone de navigation s'étend du phare vert de Port Gardian jusqu'à la cardinale sud face à la zone de départ. Elle s'étend jusqu'à 300 mètres des côtes.

- **Zone de navigation en location voile :**

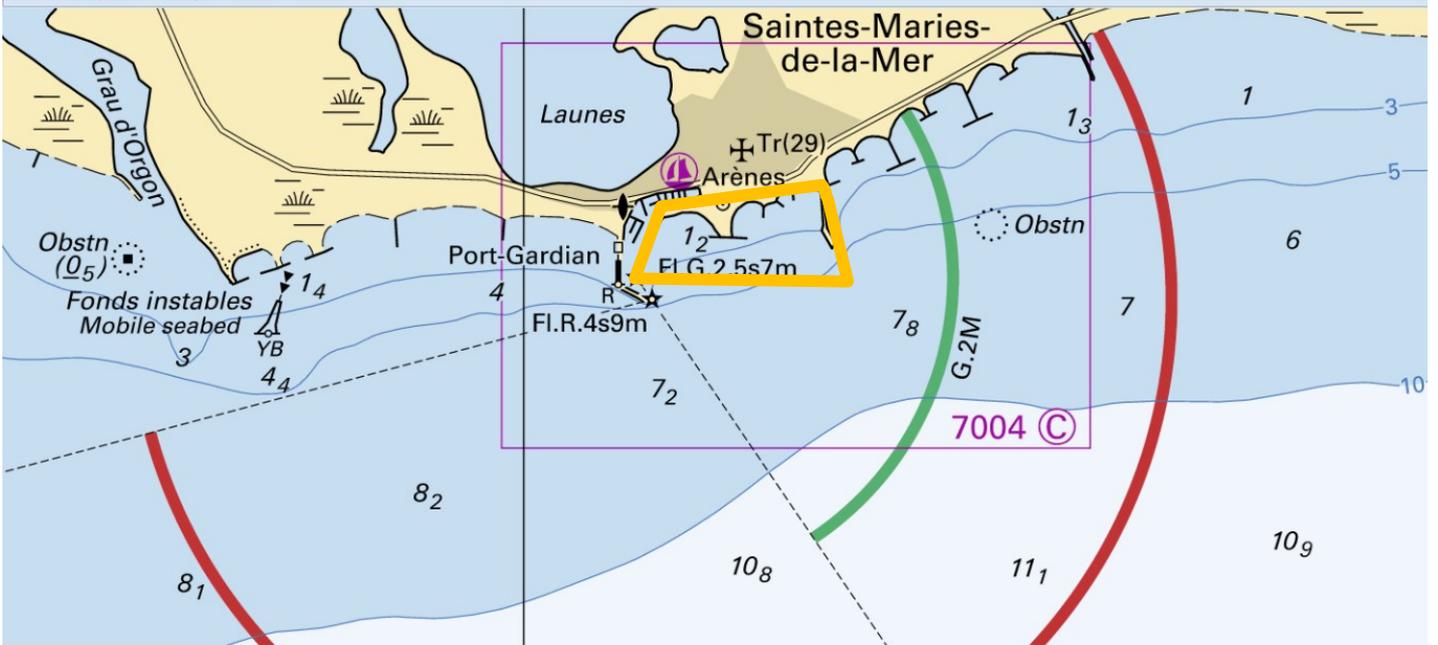
Cette zone de navigation s'étend du phare vert de Port Gardian jusqu'à l'épave de la plage Sainte Anne à un mile nautique du club. De plus, chaque pratiquant doit être à vue du club de voile.

- **Zone de navigation en cours accompagné d'un encadrant :**

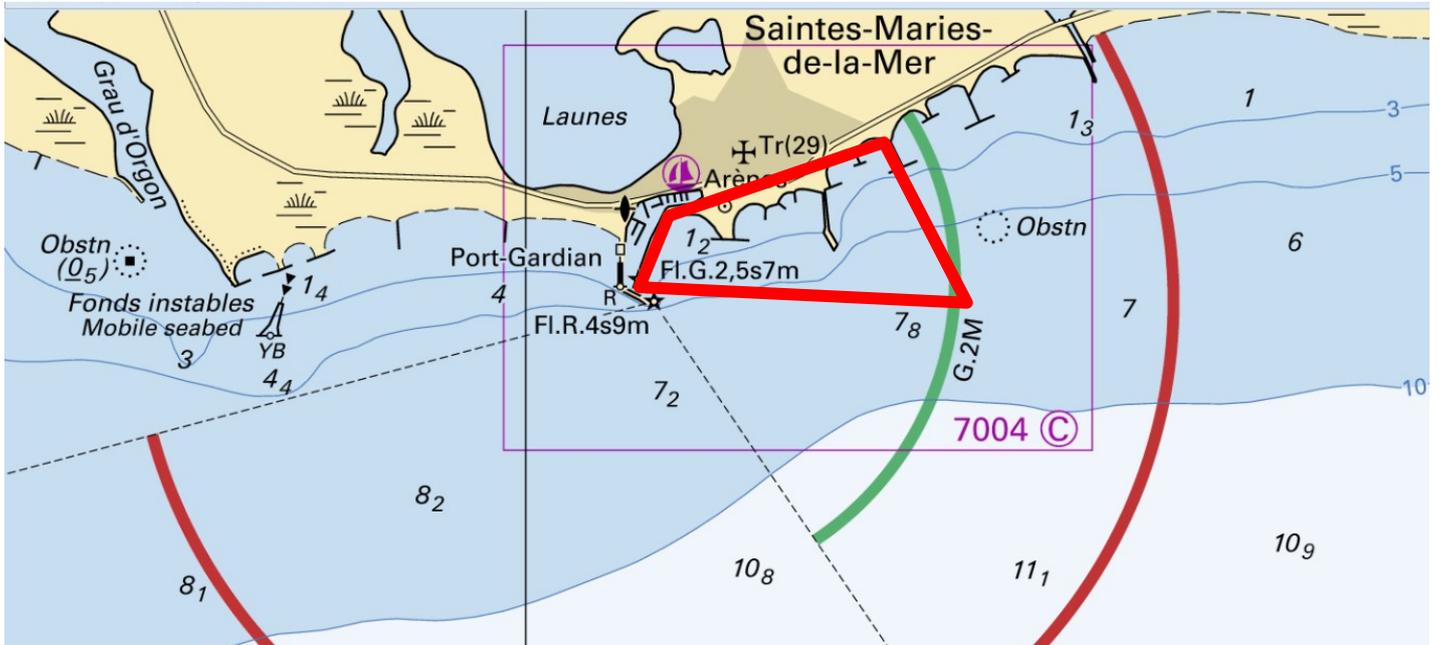
Cette zone de navigation s'étend la sortie du petit Rhône jusqu'à la sortie de la Roubine de Barrachin. Elle s'étend jusqu'à 2 miles des côtes.



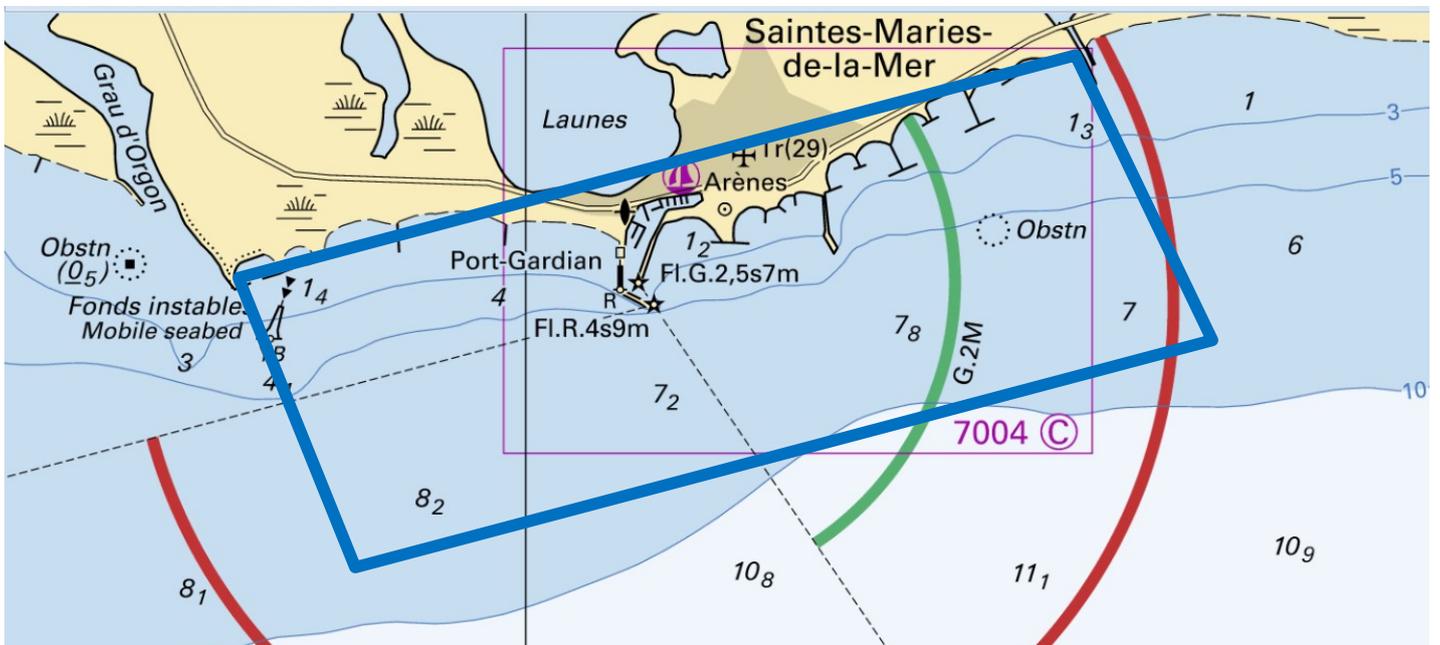
Zone de navigation en location kayak, paddle et pédalo :



Zone de navigation en location voile :



Zone de navigation en cours accompagné d'un encadrant :



6. NUMÉROS D'URGENCE

- POMPIERS : 18
- SAMU : 15
- POLICE : 17
- URGENCE : 112
- **CROSS : 196**

Camargue Nautique Club
Parking des Arènes
13460 Saintes Maries de la Mer
Tel : 09 72 01 00 61
E-mail : contact@camarguenautiqueclub.com
camarguenautiqueclub.com



REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE I LIEE AUX DOCUMENTS PRÉALABLES À LA PRATIQUE DE LA VOILE EN ECOLE DE VOILE :

Cet annexe s'applique à tous les usagers particuliers (hors ACM) du club de voile souhaitant une pratique encadrée de la voile à l'exception des cours particuliers. *L'absence de documents préalables à la pratique de la voile ne constitue pas un motif de remboursement.*

Suite à la dernière modification du Code du Sport : Décret n°2021-564 du 7 mai 2021 datant en application à partir du 10 Juin 2021 les documents préalables à la pratique de la voile sont les suivants :

1. NATATION :

- **Pour les mineurs de - de 7 ans :** aucun certificat de natation n'est nécessaire (les pratiquants sont équipés de gilet de sauvetage de 120 newton à collerette)
- **Pour les mineurs de + de 7 ans (ou majeurs n'ayant pas la capacité juridique) :** un certificat de savoir nager 25 mètres et s'immerger complété par son représentant légal (*annexe à la fiche d'inscription*) **ou** un certificat de savoir nager délivré par l'éducation nationale **ou** un certificat de natation délivré par un maître nageur.
- **Pour les majeurs :** un certificat de savoir nager 25 mètres et s'immerger complété (annexe à la fiche d'inscription) **ou** un certificat de savoir nager délivré par l'éducation nationale **ou** un certificat de natation délivré par un maître nageur.

2. SANTÉ :

- **Pour tous les mineurs :** une attestation de réponse au questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport complété par son représentant légal (*questionnaire de santé et attestation de réponse en annexe de la fiche d'inscription*) ou un certificat médical pour la pratique de la voile si le questionnaire médical a révélé un facteur de risque.
- **Pour les majeurs :** le **certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile** (ou des sports nautique) reste obligatoire pour participer aux activités voile encadrées (sauf cours particuliers)

CAS PARTICULIER DES ACM :

- **Administratif & Santé :** Les structures doivent avoir collecté les éléments préalables à la pratique (médicaux, numéro d'urgence & autorisation d'un représentant légal) et doivent informer le Camargue Nautique Club de toutes spécificités liées à l'encadrement d'un jeune (*facteurs de risques*).
- **Natation :** Article 1 de l'arrêté du 9 septembre 2015 prévoit que les structures fournissent le certificat de savoir nager de chaque enfant, à défaut un test d'aisance aquatique sera réalisé par la RTQ : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre pendant 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. *Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.*
- **Article A. 322-3-4.** Pour les personnes ne pouvant présenter ce test (*situation de handicap*), le Camargue Nautique Club applique le règlement de sécurité spécifique au public accueilli, édicté par la FFVoile.

Camargue Nautique Club
Parking des Arènes
13460 Saintes Maries de la Mer
Tel : 09 72 01 00 61
E-mail : contact@camarguenautiqueclub.com
camarguenautiqueclub.com



REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE II LIE AU POINT LOCATION & COURS PARTICULIERS :

L'ensemble du règlement intérieur s'applique aux clients du point location à l'exception de l'annexe I concernant les documents préalables à la pratique de la voile encadrée.

Dispositions particulières :

- **Le client doit avoir complété le contrat de location avant tout départ sur l'eau.**
- Le client est responsable du matériel loué pendant toute la durée de la location, **toute perte, vol ou dégradation du matériel sera facturée au prix du neuf ou de la réparation.**
- Le client devra déposer une caution minimale de 150 euros pour le matériel à voile ou pour les groupes et de 250 euros pour les supports à foils sous forme de pré-autorisation de carte de crédit (aucun autre mode de caution ne sera accepté). **Le Camargue Nautique Club ne pourra être tenu responsable de la perte ou du vol du matériel loué.**
- Le client est considéré capable d'estimer sa condition physique et son autonomie. **Toute intervention de sécurité liée à une surestimation de ses capacités (incapacité de revenir seul) sera considéré comme un cours particulier, le tarif de la location sera alors rapporté au tarif du cours particulier à la durée correspondante - soit 75 euros à minima (1h de cours particulier) ou 110 euros à minima pour les supports à foil - .**
- Le client s'engage à naviguer sans gêner les autres activités du Camargue Nautique Club. **Pour toute entrave aux cours collectifs par des clients du point location entraînant une intervention du moniteur responsable du cours, le tarif de la location sera alors rapporté au tarif du cours particulier à la durée correspondante - soit 75 euros à minima (1h de cours particulier) ou 110 euros à minima pour les supports à foil - .**
- Le client doit rester courtois vis-à-vis des autres pratiquants et des employés du Camargue Nautique Club. Toute injure, insulte, comportement agressif, incivilité est interdit et donnera lieu à des poursuites pouvant entraîner une amende allant jusqu'à 12 000 euros.



Camargue Nautique Club
Parking des Arènes
13460 Saintes Maries de la Mer
Tel : 09 72 01 00 61
E-mail : contact@camarguenautiqueclub.com
camarguenautiqueclub.com

